

INITIATIVE POUR LES RADIOS COMMUNAUTAIRES

L'Initiative pour les radios communautaires (IRC) représenterait un changement majeur et structurant pour le financement des radios communautaires au Canada.

Initiée par le Fonds canadien de la radio communautaire, l'IRC est une proposition d'un financement de 30 M\$ par année, indexé sur l'inflation et destiné aux plus de 255 stations agréées par le CRTC.

Ce financement se déclinerait en trois volets (proposition actuelle) :

- Un financement stable de 24,5 M\$ pour couvrir les coûts opérationnels (ressources humaines), soit environ 95 000 \$ par station admissible ;
- Un financement de 1,5 M\$ pour la collecte de données sectorielles et les outils de mesure d'audience ;
- Un financement de 3,2 M\$ pour la formation et les projets spéciaux.

Alors que le budget provincial a ignoré les radios communautaires, que les médias locaux ferment les uns après les autres, que les revenus commerciaux s'effritent et que les crédits d'impôt dont bénéficient les diffuseurs privés sont inaccessibles aux organismes à but non lucratif, l'IRC représente une correction nécessaire et attendue depuis longtemps.

Ce que nous vous demandons pour donner un grand coup avant le budget fédéral 2026 — trois gestes concrets :

1. Signez et envoyez une lettre d'appui à vos député-e-s au plus tard le 10 avril

Nous vous invitons à finaliser et signer la lettre ci-jointe ([Modèle-Députés](#)) et à la faire parvenir à votre député-e fédéral-e ainsi qu'à notre organisation (communications@arcq.qc.ca). Plus nous serons nombreux à parler d'une seule voix, plus notre message aura du poids à Ottawa.

2. Signez une lettre d'appui adressée directement à l'honorable Marc Miller au plus tard le 10 avril

Nous vous invitons à signer la lettre ci-jointe ([Modèle-MMiller](#)) et à la faire parvenir à notre organisation (communications@arcq.qc.ca). Tel que déjà mentionné, dans un courriel précédent, nous avons une rencontre avec lui à Ottawa le 14 avril.

3. Partagez l'initiative autour de vous et invitez d'autres personnes à signer une lettre

Vous n'avez qu'à les référer au site web de l'ARCQ (www.arcq.qc.ca) ou à leur partager ce document pour les guider dans la démarche.

Toutes les lettres envoyées au plus tard le 10 avril seront imprimées et déposées sur le bureau du ministre Marc Miller lors d'une rencontre prévue avec lui.

Merci de votre engagement continu pour la radio communautaire.

Très cordialement,

Angelica Carrero
Directrice générale de l'ARCQ